



Indivision ou SCI ??

Par **JulienM.**, le **10/10/2020** à **09:03**

Bonjour,

Moi et ma sœur allons hériter d'un bien immobilier que nous souhaitons rénover pour le mettre en LMNP.

Nous nous demandons comment se passe l'encaissement et la répartition des revenus locatif en indivision et s'il ne faut pas créer par la suite une SCI lorsque nous aurons le capital pour nous racheter le bien.

Merci d'avance,

Par **Visiteur**, le **10/10/2020** à **09:17**

Bongiorno

Toujours préférer la structure sociétaire (SCI), une structure qui achètera ou se verra apporté le bien immobilier en question et sera doté de statuts adaptés à la volonté des sociétaires.

L'indivision est une situation précaire, chaque indivisaire pouvant quitter l'indivision quand bon lui semble. Le minimum est de créer une CONVENTION pour prévoir tous les cas de figure possibles (décès, incapacité du gérant, mésentente...)